

REVENU DE RETRAITE

FERR › Fonds enregistré de revenu de retraite

**QUI PEUT VOUS AIDER À FAIRE
LE BON CHOIX POUR LA RETRAITE?**



VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.



Le FERR, la suite logique de votre REER

EH OUI! LA RETRAITE, cette étape importante de votre vie, est maintenant arrivée! Après de nombreuses années de travail et plusieurs projets mis de côté, vous comptez bien aujourd'hui réaliser vos rêves avec les personnes qui vous sont chères.

Le FERR, un choix judicieux pour apprécier pleinement votre retraite!

Ainsi, les sommes que vous avez accumulées dans votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) doivent maintenant servir à vous procurer un revenu confortable, en vue de profiter pleinement d'une retraite bien méritée, à l'abri des soucis financiers. La décision concernant le choix d'un revenu de retraite aura certaines répercussions sur votre futur style de vie, d'où l'importance d'être appuyé dans votre démarche par les conseils judicieux d'un conseiller qualifié. Une analyse approfondie de votre situation financière et de vos objectifs personnels avec votre conseiller vous aidera à évaluer, parmi les différentes options de revenu de retraite, celles qui conviennent le mieux à vos besoins.

Le FERR est tout simplement le prolongement naturel de votre REER et vous permet de disposer avantageusement des épargnes accumulées tout au long de votre vie active. Ainsi, avec le FERR, vous retirez périodiquement une partie de vos placements, selon vos besoins personnels, et la valeur de vos actifs continue de croître à l'abri de l'impôt.

Tous les FERR doivent être conformes à certaines règles fiscales en vigueur. D'abord, vous devez transformer votre REER en FERR au plus tard le 31 décembre de l'année de votre 71^e anniversaire de naissance. De plus, vous devez retirer annuellement le revenu minimum prescrit par la loi (voir la table de calcul du revenu minimum).

Comment s'effectue le versement de votre revenu de retraite?

Le FERR présente une gestion souple et automatisée de votre revenu de retraite et de vos placements.

Lors de la conversion de votre REER en FERR, vous nous spécifiez simplement l'ordre des placements desquels vous souhaitez retirer votre revenu de retraite ou le pourcentage à retirer de chaque investissement. À la suite de vos directives, nous vous versons périodiquement, par dépôt bancaire ou par chèque, selon votre convenance, le montant désiré que vous nous avez préalablement indiqué.

EN PLUS, vos revenus de retraite et tous les retraits additionnels s'effectuent SANS AUCUNS FRAIS DE RACHAT jusqu'à 20 % de la valeur de votre contrat au début de chaque année. Un avantage des plus appréciables!

Vous est-il possible de retirer un montant supplémentaire?

Bien sûr! En plus du revenu de retraite que vous retirez périodiquement de votre FERR, nous vous donnons la possibilité d'effectuer des retraits forfaitaires en tout temps. Grâce à cette flexibilité fort intéressante, vous pouvez, à votre gré, réaliser certains projets, profiter d'occasions spéciales ou même faire face à une situation imprévue.

Le FERR est pensé pour vous assurer une grande tranquillité d'esprit!

Table de calcul du revenu minimum

Âge au 1 ^{er} janvier	% du fonds
55	2,86 %
56	2,94 %
57	3,03 %
58	3,13 %
59	3,23 %
60	3,33 %
61	3,45 %
62	3,57 %
63	3,70 %
64	3,85 %
65	4,00 %
66	4,17 %
67	4,35 %
68	4,55 %
69	4,76 %
70	5,00 %
71	7,38 %
72	7,48 %
73	7,59 %
74	7,71 %
75	7,85 %
76	7,99 %
77	8,15 %
78	8,33 %
79	8,53 %
80	8,75 %
81	8,99 %
82	9,27 %
83	9,58 %
84	9,93 %
85	10,33 %
86	10,79 %
87	11,33 %
88	11,96 %
89	12,71 %
90	13,62 %
91	14,73 %
92	16,12 %
93	17,92 %
94 et +	20,00 %



Quel montant devez-vous retirer chaque année?

Afin de combler adéquatement vos besoins de revenu de retraite, certains facteurs s'avèrent très importants à considérer, tels que :

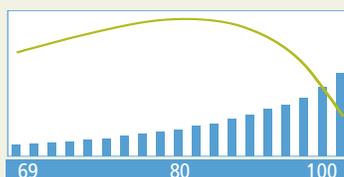
- › Vos diverses sources de revenu à la retraite;
- › Le montant nécessaire pour subvenir à vos dépenses courantes;
- › Le montant additionnel nécessaire à la réalisation de vos projets à la retraite;
- › La protection de votre revenu de retraite contre l'inflation.

Pour vous aider dans le choix des différentes options de revenu de retraite offertes par le FERR, nous avons illustré, à l'aide des graphiques ci-contre, l'évolution du revenu annuel pour chaque option en relation avec la valeur des fonds accumulés.



Revenu minimum

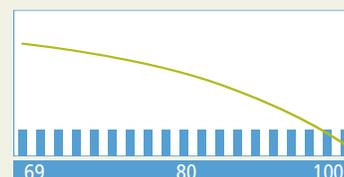
- › Revenu minimum annuel prescrit par la loi
- › Report fiscal maximum
- › Protection contre l'inflation (revenu croissant chaque année)



■ Revenu annuel — Valeur du fonds

Revenu nivelé

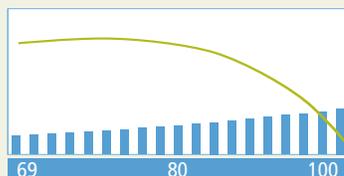
- › Prestations uniformes durant toute la retraite
- › Obtention de prestations plus élevées dès l'émission



■ Revenu annuel — Valeur du fonds

Revenu indexé

- › Prestations croissantes selon le taux d'indexation choisi (maximum 8 %)
- › Protection partielle ou totale contre l'inflation
- › Augmentation des prestations sans gestion de votre part



■ Revenu annuel — Valeur du fonds

Des options d'investissement avantageuses

Le FERR vous propose différents véhicules de placement qui pourront répondre à vos objectifs financiers personnels.

La gamme d'options d'investissement offerte pour le FERR est similaire à celle proposée pour le REER. Cela vous permet ainsi de conserver intégralement la composition du portefeuille de placements que vous aviez favorisée pour votre REER. À votre guise, vous pouvez également apporter des modifications à la composition de votre portefeuille, selon votre stratégie financière à court ou moyen terme.

Tous nos fonds de placement comportent une garantie à l'échéance et au décès. Tel un parachute, cette garantie sert à amortir les chutes occasionnées par les replis possibles des marchés financiers. Elle assure une protection de la valeur de vos épargnes, un avantage indéniable sur lequel vous pourrez compter au moment où vous en aurez le plus besoin.

Fonds de revenu viager (FRV)



Tout comme le FERR, le fonds de revenu viager (FRV) a été conçu pour permettre aux gens qui ont accumulé des sommes dans un compte de retraite immobilisé (CRI) ou un fonds de pension à cotisation déterminée de pouvoir bénéficier de revenus de retraite convenant à leurs besoins.

Outre la provenance des fonds, le FRV est identique en tous points au FERR, à l'exception que le FRV prévoit un versement annuel maximum. Il est maintenant possible de retirer un revenu annuel plus élevé lors de situations exceptionnelles.

D'excellentes raisons de choisir le FERR

Le FERR vous offre un maximum de souplesse : il favorise la croissance de vos capitaux à l'abri de l'impôt tout en s'adaptant à l'évolution de vos besoins en matière de revenu de retraite.

Les avantages importants

- › Aucuns frais de rachat pour les retraits effectués jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur de votre contrat au début de chaque année, autant pour les retraits périodiques que pour les retraits forfaitaires;
- › Aucuns frais d'administration annuels;
- › Aucuns frais pour la conversion de votre REER en FERR.

Une flexibilité au maximum visant à vous tailler un revenu de retraite sur mesure

- › Possibilité de modifier votre revenu de retraite;
- › Possibilité de changer les fonds dans lesquels est prélevé votre revenu de retraite;
- › Possibilité de convertir une partie ou la totalité de votre FERR en rente;
- › Retraits forfaitaires possibles en tout temps;
- › Possibilité de modifier votre portefeuille en tout temps, moyennant des frais de transaction dans certains cas.

Une sécurité financière accrue

- › Toutes les sommes investies dans nos fonds de placement jouissent d'une valeur minimale garantie à l'échéance ou au décès avant l'échéance;
- › Toutes les sommes investies dans votre fonds enregistré de revenu de retraite peuvent être protégées des créanciers selon la désignation du bénéficiaire;
- › Au décès, la totalité des fonds accumulés dans votre FERR peut être versée à votre conjoint ou transférée dans son FERR, intégralement et sans frais, ou versée au bénéficiaire désigné.

À PROPOS DE LA COMPAGNIE...

Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes dont la mission première est d'offrir à ses assurés et à leurs bénéficiaires une protection en cas de décès, d'invalidité et de maladie et de les aider à atteindre une autonomie financière en vue de la retraite ou de la réalisation de projets spéciaux.

À cet égard, l'Industrielle Alliance offre une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Elle se distingue par un service personnalisé de représentants professionnels, attentifs aux besoins en constante évolution de sa clientèle.

Quatrième société d'assurance de personnes en importance au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, présent dans toutes les régions du pays de même que dans l'ouest des États-Unis.

L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être financier de plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes, emploie plus de 3 400 personnes et administre et gère un actif de plus de 49 milliards de dollars. Son titre est inscrit à la Bourse de Toronto sous le symbole IAG. L'Industrielle Alliance compte parmi les 100 plus importantes sociétés publiques canadiennes.

